

L'école professionnelle de Jérémie, un creuset d'opportunités

La renaissance de l'école professionnelle de Jérémie a un peu changé la monotonie du 1er mai dans cette ville où peu d'activités ont marqué cette année la fête du Travail et de l'Agriculture.

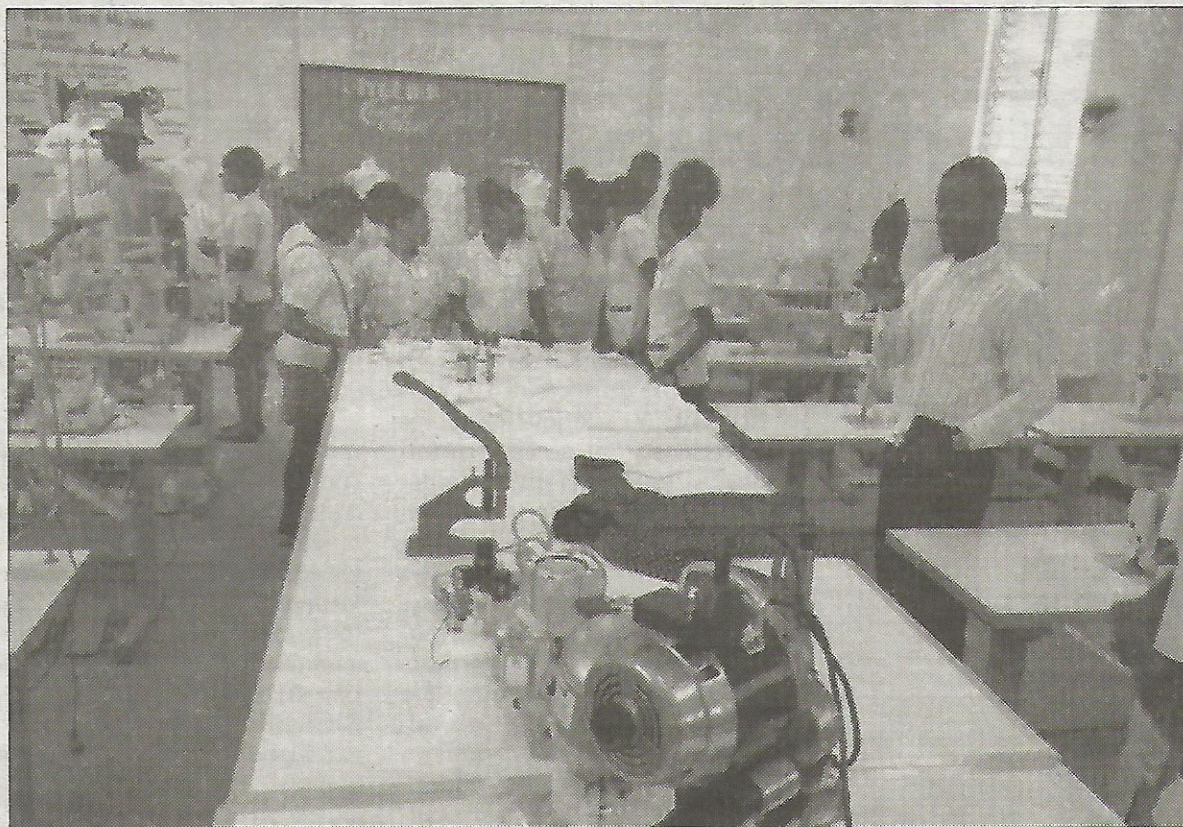


PHOTO : YVON JANVIER

Vue de l'atelier Coupe Couture et des étudiantes encadrant leurs réalisations

En ce premier mai, aux abords et sur la place Dumas de Jérémie, des badauds déambulent. Ils s'arrêtent sous des tentes aux couleurs immaculées où quelques rares produits de transformation sont exposés : pots de confiture, chocolat, vin de maïs... travaux d'artisanat. L'exposition, loin d'être une foire indiquant la multiplicité des ressources agricoles, est plutôt révélatrice, sinon de la pauvreté croissante du secteur agricole, du moins, de la léthargie tant des secteurs public et privé des affaires.

Mais, ailleurs, à quelques pas du lycée des Jeunes filles et du Centre culturel et Multimédia Numa Drouin, ces mêmes secteurs se sont retrouvés côte à côte, à l'École professionnelle de Jérémie où des perspectives d'avenir semblent s'offrir aux jeunes gens qui fréquentent ledit établissement.

Le premier mai a été choisi

d'emplois offertes par l'école professionnelle, appelée à jouer un rôle majeur dans le développement économique du département de la Grand'Anse.

Financé par la Banque interaméricaine de développement (BID), à partir d'un prêt à l'Etat haïtien et qui s'est transformé après le séisme du 12 janvier en don, l'édifice a été entièrement réhabilité et agrandi avant d'être équipé en matériels modernes qui, bien utilisés, habiliteront les étudiants à produire un travail de meilleure qualité, donc plus compétitif. C'est ce qu'a tenu à assurer Mme Jean, qui a rappelé également le rôle joué par l'Etat haïtien. Celui-ci, dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle politique de la formation technique et professionnelle en Haïti, « avait fait venir des experts étrangers pour former les formateurs des centres professionnels publics

cale et des hommes d'Etat. En effet, la gestion du centre s'effectuera suivant un nouveau modèle inspiré de la politique et stratégie de la formation technique et professionnelle proposée par l'INFP. Ce modèle envisage une gestion de proximité, c'est-à-dire, avec l'implication des acteurs locaux qui, selon Mme Boucicault, doivent identifier leurs besoins et orienter eux-mêmes la formation professionnelle. Un projet de loi relatif à la gestion des centres professionnels est déposé depuis quelque temps au Parlement.

Les bénéficiaires, pour leur part, ont été fiers de présenter certaines de leurs réalisations, dont, soulignent les étudiants en électricité, l'installation des deux moteurs fournissant l'énergie électrique à la ville de Jérémie. Sur les lèvres des acteurs présents et visitant les différents ateliers revendait

Qui peut d... juge ou off... du ministè...

Toute réforme réelle de la justice passera d'abord par le respect de la loi. Par exemple, suivant les normes procédurales dans les nominations des juges et officiers du ministère public. Trois textes peuvent nous intéresser, s'agissant d'établir les critères d'éligibilité des juges et officiers de parquet : le décret du 10 août 1995 modifiant la loi du 10 septembre, la loi portant sur la magistrature et la loi relative à l'Ecole de la magistrature.

Sur les critères

Il faut dire que le système judiciaire haïtien est organisé par grade et niveau, et que, suivant le niveau et le grade, les critères varient.

Selon l'article 20 du décret du 10 août 1995 et l'article 33 de la loi régissant l'Ecole de la magistrature, le juge doit être « en bonne santé mentale », « de bonnes mœurs » et « haïtien d'origine sans y avoir jamais renoncé ». n'est pas diplômé de l'Ecole de la magistrature, selon l'article 12 du susdit décret, il doit détenir une licence en droit et avoir réussi le test du ministère de la Justice.

Pour les tribunaux de première instance (TPI), s'agissant d'intégration directe, la loi portant statut de la magistrature exige 8 ans de pratique professionnelle aux licenciés, et 5 ans pour ceux qui ont un DESS en droit. 10 pour les greffiers des cours et tribunaux qui ont la licence (art. 22). Toutefois, selon l'article 22 de la même loi, il faut un stage probatoire à l'EMA pour l'intégration directe.

VENTE

Joëlle
Benoi

Rapporte aux e...

Vue de l'atelier Coupe Couture et des étudiantes encadrant leurs réalisations

En ce premier mai, aux abords et sur la place Dumas de Jérémie, des badauds déambulent. Ils s'arrêtent sous des tentes aux couleurs immaculées où quelques rares produits de transformation sont exposés : pots de confiture, chocolat, vin de maïs... travaux d'artisanat. L'exposition, loin d'être une foire indiquant la multiplicité des ressources agricoles, est plutôt révélatrice, sinon de la pauvreté croissante du secteur agricole, du moins, de la léthargie tant des secteurs public et privé des affaires.

Mais, ailleurs, à quelques pas du lycée des Jeunes filles et du Centre culturel et Multimédia Numa Drouin, ces mêmes secteurs se sont retrouvés côte à côte, à l'École professionnelle de Jérémie où des perspectives d'avenir semblent s'offrir aux jeunes gens qui fréquentent ledit établissement.

Le premier mai a été choisi pour une journée porte ouverte qui a permis au public de découvrir les richesses disponibles et de s'émerveiller devant les équipements de dernier cri susceptibles de permettre aux étudiants d'exprimer leur potentialité dans plusieurs filières existantes : Electricité, informatique, construction bâtiment, réfrigération-climatisation, habillement-coupe couture, plomberie sanitaire, travaux du bois (menuiserie, ébénisterie).

Plusieurs personnalités sont intervenues à la cérémonie, dont Mme Lise Boucicault, directrice des opérations de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP), Marcel Jeanty, directeur départemental de l'Éducation dans la Grand'Anse, Monode Joseph, président de la Chambre de commerce et président du Conseil d'établissement de l'institution de formation, Mme Marie Rose Anna Jean, la directrice. Ils ont tous attiré l'attention sur les opportunités

d'emplois offertes par l'école professionnelle, appelée à jouer un rôle majeur dans le développement économique du département de la Grand'Anse.

Financé par la Banque interaméricaine de développement (BID), à partir d'un prêt à l'État haïtien et qui s'est transformé après le séisme du 12 janvier en don, l'édifice a été entièrement réhabilité et agrandi avant d'être équipé en matériels modernes qui, bien utilisés, habiliteront les étudiants à produire un travail de meilleure qualité, donc plus compétitif. C'est ce qu'a tenu à assurer Mme Jean, qui a rappelé également le rôle joué par l'État haïtien. Celui-ci, dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle politique de la formation technique et professionnelle en Haïti, « avait fait venir des experts étrangers pour former les formateurs des centres professionnels publics du pays ».

Mme Jean a ensuite interpellé la directrice de l'opération de l'INFP afin qu'elle soutienne un plaidoyer auprès de l'administration centrale pour la pérennité du centre. L'interpellée, Mme Boucicault, a assuré que cet avenir dépendait à la fois de la communauté lo-

cale et des hommes d'Etat. En effet, la gestion du centre s'effectuera suivant un nouveau modèle inspiré de la politique et stratégie de la formation technique et professionnelle proposée par l'INFP. Ce modèle envisage une gestion de proximité, c'est-à-dire, avec l'implication des acteurs locaux qui, selon Mme Boucicault, doivent identifier leurs besoins et orienter eux-mêmes la formation professionnelle. Un projet de loi relatif à la gestion des centres professionnels est déposé depuis quelque temps au Parlement.

Les bénéficiaires, pour leur part, ont été fiers de présenter certaines de leurs réalisations, dont, soulignent les étudiants en électricité, l'installation des deux moteurs fournissant l'énergie électrique à la ville de Jérémie. Sur les lèvres des acteurs présents et visitant les différents ateliers revenaient les mêmes propos, les perspectives d'un avenir sûr offertes par l'école professionnelle et sa capacité à ainsi résorber la délinquance et le chômage et contribuer ainsi à l'essor économique de la Grand'Anse. ①

Yvon Janvier
jyvon21@gmail.com

Université INUKA

L'Université haïtienne de référence en matière d'innovations scientifiques et technologiques.

Tabarre 43, Blvd 15 octobre, Haïti
Tél.: 2940-7024 / 29410106
www.inuka.edu.ht

varient.

Selon l'article 20 du décret n° 100 du 10 août 1995 et l'article 33 de la loi n° 100 du 10 août 1995 régissant l'École de la magistrature, le juge doit être « en possession de sa santé mentale », « de bonnes mœurs » et « habitant d'un territoire » sans y avoir jamais renoncé. « n'est pas diplômé de l'École de la magistrature, selon l'article 10 du susdit décret, il doit détenir une licence en droit et avoir subi un test du ministère de la Justice ». Pour les tribunaux de première instance (TPI), s'agit d'intégration directe. Le statut de la magistrature exige 8 ans de pratique professionnelle aux licenciés, et 5 ans pour ceux qui ont un DESS en droit. 10 pour les greffiers des tribunaux qui ont la licence (art. 22). Toutefois, selon l'article 10 de la même loi, il faut un stage probatoire à l'EMA pour l'intégration directe.

VENTE

**Joëlle
Benoi**

Raconte aux enfants les aventures de "Toto" de ses cousins d'Amérique Amériidiens d'Haïti

Rendez-vous Samedi 7 mai à 10h à la Librairie La Plume (Pétion-Ville)

Avec les aventures de Joëlle Benoit, éducatrice, découvrez aux enfants de façon vivante et amusante de jeunes une série de différentes périodes

Librairie La Plume Complexe Promenade angle rues Grégoire Moïse, Pétion-Ville Tél.: 2945-2945